



## Dossier d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire (APS) année scolaire 2022-2023

- les accueils périscolaires du matin (7H30-8H30) et du soir (16H30-18H30)

- le restaurant scolaire (12H00-14H00)

Ce dossier est à compléter et à déposer impérativement AVANT LE 23/09/22 sous peine de refus de l'enfant aux différents services.

L'inscription aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et vacances scolaires est à réaliser auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Pour plus de renseignements: <https://enfancejeunesse.convergence-garonne.fr/>

NOM ENFANT	PRENOM ENFANT	Date de naissance	Classe	APS	RESTAURANT SCOLAIRE*
				Oui / Non	<input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi.
				Oui /Non	<input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi.
				Oui / Non	<input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi.
				Oui / Non	<input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi.
				Oui/ Non	<input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi.

\*- Une inscription annuelle ou hebdomadaire pour le restaurant scolaire est proposée. Dans les 2 cas, il reste possible d'annuler un repas sans être facturé le jour même en appelant la Mairie avant 10H.

- L'inscription hebdomadaire suppose que vous inscrirez votre enfant chaque lundi sur le panneau à l'entrée de l'école pour la semaine à venir. Pour cela, cochez la case inscription hebdomadaire.

- L'inscription annuelle vous permet d'inscrire votre enfant pour toute l'année avec choix des jours. Sinon, l'inscription hebdomadaire s'applique. Pour cela, cochez la case inscription annuelle et choisissez les jours.

**1<sup>er</sup> Représentant légal : NOM – Prénom et adresse (la facture sera établie à son nom) :**

.....

.....

**Portable:**.....

**Adresse mail :** .....

**N° Téléphone travail :** .....

**2<sup>ème</sup> Représentant Légal : NOM Prénom et adresse**

.....

.....

**Portable :**.....

**Adresse mail :** .....

**N° Téléphone travail :** .....

Afin d'établir la tarification correspondante, vous devez fournir un **courrier de la CAF /MSA comportant votre numéro allocataire et votre quotient familial.**

**Si vous n'êtes pas allocataire, il faudra fournir votre dernier avis d'imposition** (qui nous permettra de calculer votre quotient)

**En l'absence de ces documents le quotient le plus élevé sera appliqué sans rétroactivité.**

**Vous relevez de quel régime ?**

**REGIME GENERAL :**      oui / non      N° CAF :.....

**MSA :**                        oui / non      N° MSA :.....

**Personnes à contacter en cas de problème si les parents sont absents** (téléphone indispensable)

Indiquer de préférence les coordonnées de personnes proches géographiquement. **ATTENTION : Signaler à l'école tout changement de numéro de téléphone (fixe ou mobile)**

M..........Qualité.....  
M..........Qualité.....

**REMISE / REPRISE de l'enfant à l'accueil périscolaire :**

Personne majeure et habilitée après signature obligatoire du registre.

M..........Qualité.....

M..........Qualité.....

M..........Qualité.....

M..........Qualité.....

**Autorisation parentale (obligatoire)**

Je soussigné(e) Nom..... Prénom.....

-Responsable légal en qualité de père, mère, tuteur (1) autorise le responsable du service communal à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant ou des enfants susmentionnés

-Le responsable légal autorise l'agent du service communal à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant

-Le responsable légal déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'année en cours concernant le restaurant scolaire

-Le responsable légal déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche Tous changements de situation en cours d'année sont à signaler au secrétariat de la Mairie (adresse, numéro de téléphone...)

-Le responsable légal déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'année en cours concernant l'accueil périscolaire

**Autorisations et droits à l'image (facultatif)**

J'autorise :

- La prise de photographies de mon enfant.
- La publication sur le bulletin municipal.
- La publication sur le site internet et réseaux sociaux de la Commune.

Fait à .....

Le.....

SIGNATURE

(1) rayer les mentions inutiles